



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Fiche presse

Paris, le 05/11/2020

Mobilisation des services de l'Etat pour l'emploi en Île-de-France

Le marché du travail francilien est touché avec une acuité particulière par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19. Afin de soutenir l'économie francilienne, les services déconcentrés de l'Etat sont pleinement mobilisés pour mettre en œuvre, sur le terrain, les mesures d'aide massives du plan France Relance adoptées par le gouvernement.

Cette fiche vous présente les principales mesures mises en œuvre en Île-de-France par l'Etat pour soutenir les entreprises, les emplois et préparer l'avenir de notre région.

Sauvegarder l'emploi et relancer les entreprises

Amortir les conséquences sur l'emploi du confinement par l'activité partielle

**6, 7 milliards d'euros mobilisés en Ile-de-France
depuis le début de la crise (au 25/10/2020)**

Le dispositif d'activité partielle permet aux entreprises de réduire temporairement le temps de travail de leurs salariés, l'Etat prenant en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ces derniers.

Pour les indépendants et les plus petites entreprises, le fonds de solidarité

**1 000 000 d'entreprises franciliennes bénéficiaires
soit 1, 5 milliards d'euros d'aides (au 23/10/2020)**

Reports de charges fiscales et sociales

**4,5 milliards d'euros dont 1 milliard pour les reports de charges fiscales et 3,5 milliards
pour le report de charges sociales (au 8/10/2020)**

Prêts garantis par l'Etat

**45 milliards d'euros de prêts garantis par l'Etat accordés aux entreprises
franciliennes (au 3/10/2020)**

Ce dispositif est prolongé jusqu'au 30/06/2021.

Préparer demain : le fonds de soutien à l'industrie automobile et aéronautique

Le fonds doit permettre aux filières automobiles et aéronautiques de rebondir en développant des chaînes de valeur d'avenir ou stratégique afin de sortir de la crise par le haut, en préservant les compétences et en préparant le futur.

**9 projets lauréats (au 4/11/2020) en Île-de-France
représentant un investissement productif de plus de 20 millions d'euros
bénéficieront d'un soutien de plus de 10 millions d'euros**

Plus d'informations sur les lauréats : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/73715/477493/file/22-10_Les%20laur%C3%A9ats%20des%20fonds_IDF.pdf

Plus d'informations sur les dispositifs d'aides au secteur industriel : <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/secteurs-d-activite/industrie/politique-industrielle/dispositifs-entreprises-industrielles.pdf>

Faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle

Le dispositif « Emplois Francs + »

Les emplois francs permettent de verser une aide financière à tout employeur privé qui recrute un demandeur d'emploi ou un jeune suivi par une mission locale résidant dans l'un des 272 quartiers prioritaires de la politique de la ville d'Île-de-France. Avec les « Emplois Francs + » pour les jeunes, cette aide est revue à la hausse pour tous les contrats signés entre le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021.

17 000€ sur trois ans pour un recrutement en CDI dont 7 000 € la première année

8 000€ sur 2 ans pour un recrutement en CDD d'au moins 6 mois dont 5 500€ la première année

Le plan régional d'insertion pour la jeunesse, pour que chacun trouve un dispositif adapté à ses besoins

Le PRIJ est une démarche fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions d'insertion sur-mesure. Le dispositif est renforcé et un contact régulier est maintenu par les référents avec les jeunes, en dépit de la crise sanitaire.

**Près de 3500 jeunes concernés (au 30/09/2020)
venant de 95 quartiers politiques de la ville franciliens
dont 1800 sorties positives en emploi ou en formation qualifiante
accompagnés par 164 référents de parcours au quotidien**

Plus d'informations : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/72416/469707/file/dp_PRIJ2020.pdf

Encourager l'embauche des jeunes

Aide de 4 000€ sur 1 an pour tous les employeurs qui embaucheraient à temps complet un jeune de moins de 26 ans entre le 1^{er} août 2020 et le 31 janvier 2021

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/relance-activite/plan-1jeune-1solution/faciliter-l-entree-dans-la-vie-professionnelle-10878/aide-embauche-jeunes>

L'apprentissage, une formation d'avenir !

Pour changer l'image qui peut être attachée à l'apprentissage et inciter les jeunes à se diriger vers ce type de formation, et à partir du nombre de places disponibles dans les CFA d'Ile-de-France (plus de 9 000), les services de l'Etat organisent près de **100 sessions d'apprentissage coaching** dans la région d'ici la fin de l'année, qui se tiendront en distanciel au travers de salons en ligne ou en présentiel dans le respect des règles sanitaires. Ces opérations sont particulièrement ciblées sur les métiers en tension et à destination notamment des jeunes de niveau infra bac, décrocheurs ou qui bénéficient du dispositif PRIJ.

Des aides exceptionnelles aux employeurs qui recrutent en apprentissage pour la première année de chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021

5 000€ pour un apprenti de moins de 18 ans

8 000€ pour un apprenti majeur

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-apprentissage>

L'alternance pour entrer dans la vie professionnelle

Des aides exceptionnelles aux employeurs de salariés en contrat de professionnalisation pour chaque contrat de professionnalisation conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021

5 000€ pour un alternant de moins de 18 ans

8 000€ pour un alternant majeur par contrat préparant à un diplôme jusqu'au master

Plus d'informations : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aide-exceptionnelle-contrat-pro>

Pour une relance inclusive

Aide jusqu'à 4 000€ à la mobilisation des employeurs pour l'embauche d'un travailleur handicapé du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021

Plus d'informations : https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/qr_ameeth.pdf

« La France, Une chance » : accompagner la transformation du rôle de l'entreprise pour faire émerger une économie plus inclusive, plus durable, plus locale et plus solidaire

« La France, Une Chance » est la bannière nationale qui fédère l'écosystème des entreprises engagées pour innover dans l'emploi et agir en faveur de l'inclusion. Elle vous donne les moyens d'agir concrètement et vous accompagne pour faire évoluer vos pratiques.

« La France, Une Chance » crée des alliances entre pouvoirs publics, acteurs de l'inclusion et entreprises pour développer notre capacité collective d'inclusion dans l'emploi et dans la société de ceux qui ont une singularité ou qui portent une fragilité à un moment donné de leur vie.

Une rencontre est prévue en Île-de-France entre tous les partenaires le 18 novembre 2020.

Plus d'informations : <https://lafrance-unechance.fr/>

Mieux faire connaître les dispositifs

S'appuyer sur les 70 Missions locales (170 000 jeunes accueillis en 2019) et les plus de 150 points d'accueil déployés sur l'ensemble du territoire

Publication d'un guide à destination des employeurs avec l'ensemble des mesures dont ils peuvent bénéficier pour l'embauche d'un jeune (https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/74088/479782/file/Guide_1jeune_1solution_interactif.pdf)

Ouverture de comptes #1jeunefrancilien1solution sur LinkedIn (@1-jeune-1-solution-en-IDF), Facebook (@1jeune1solutionIDF) et Instagram (@1jeune1solutionIDF)

Mise en place d'un guichet numérique avec le chatbot NOA permettant de répondre 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 aux questions que pourraient se poser les entreprises sur les mesures du plan 1 jeune 1 solution (<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Economie-et-finances-publiques/Innovation-Recherche/Le-chatbot-NOA-une-nouvelle-offre-de-service-pour-les-start-up>)

Ouverture d'un numéro vert par pôle emploi pour accompagner les employeurs souhaitant s'informer sur les mesures du plan 1 jeune, 1 solution : le 39 95

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)